

# Macrot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal 04 mai 2015



**Présents** : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN, Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints

Mmes Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, Marion LIZEROUX, conseillères municipales

MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE, Stéfan Koumanov, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER-SIMONIN, conseillers municipaux.

Excusés : Fabienne ASTIER, conseillère municipale (pouvoir à Patrice Merel), Michel ASTIER-PERRET, conseiller municipal (pouvoir à Evelyne Faggianelli)

Madame Evelyne Faggianelli a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire accueille Aurélie ROGUIER animatrice du SMITOM, venue faire une présentation de la filière des déchets en Tarentaise au conseil municipal.

Puis, monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 30 mars 2015. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de retirer de l'ordre du jour :

- Autorisation au maire à signer un contrat de prestation de service à titre gratuit
- Autorisation au maire à signer le marché « réalisation de deux parcours VTT »
- Convention avec les Montagnettes

Ensuite il propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Approbation de la prospective financière 2015-2020
- Convention avec la SAP pour la mise à disposition de box
- Convention avec SAS Boch et Frères, SAS La Bergerie, EURL Les Inversens pour la mise à disposition de box

Le conseil municipal approuve les retraites et les ajouts à l'ordre du jour.

## Affaires Générales

### 1. APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Séverine BRUN rappelle que la commune a passé une convention avec la préfecture en 2009 pour la dématérialisation de certains actes (délibérations, marchés publics, arrêtés...) soumis au contrôle de légalité via une plateforme internet.

Elle propose de passer un avenant à cette convention afin de transmettre également les documents budgétaires.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention avec la préfecture pour la télétransmission des documents administratifs. (Votants : 19, pour : 19)

### 2. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX SYLVIQUES - PROGRAMME 2015

Le conseil municipal approuve le programme des travaux en forêt communale proposé par les services de l'office national des Forêts pour l'année 2015 pour un montant estimatif total de 17 877,00 € HT et sollicite l'aide du conseil régional pour la réalisation des travaux subventionnables. (Votants : 19, pour 19)

### 3. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES JARDINS COLLECTIFS

Marion LIZEROUX explique que l'entretien des abords des jardins collectifs et des parcelles n'est pas toujours bien assuré par les utilisateurs. Elle propose de modifier le règlement intérieur qui stipulera désormais que si l'entretien n'est toujours pas réalisé, la commune fera intervenir les services techniques et refactura ce service à l'ensemble des usagers.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 20 euros. Le conseil municipal approuve le règlement intérieur

modifié des jardins collectifs et fixe le montant de la cotisation annuelle à 20 euros. (Votants : 19, pour : 19)

### 4. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HORS AGGLOMÉRATION SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES - PASSAGES PIÉTONS

Patrice MEREL explique que des conventions d'occupation du domaine public pour les passages piétons hors agglomération sur les routes départementales doivent être signées entre la commune et le département. Patrice MEREL indique que les passages piétons concernés, au nombre de 4, se situent à Bonnegarde, aux Prognans et à Prariond. Le conseil municipal approuve les conventions à signer avec le département.

(votants : 19, pour : 19)

### 5. SAEM PLAGNE RÉNOV : VALIDATION DE DEUX DOSSIERS DE RENOVATION ACHÉVÉS

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières, le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour deux dossiers de rénovation achevés :

- appartement résidence 3000 à Plagne Bellecote : aide perçue 3 628,00 € TTC, (soit 1 814,00 € pour la commune et 1 814,00 € pour la SAP), pour 18 137,95 € TTC de travaux ;

- appartement résidence hameaux II : aide perçue 4 616,00 € TTC, (soit 2 308,00 € pour la commune et 2 308,00 € pour la SAP), pour 23 079,82 € TTC de travaux ;

(votants : 19, pour : 19)



## **6. MODIFICATION DE LA DÉLIB N°2015-055 DU 30 MARS 2015 CONCERNANT L'APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE LA PLAGNE**

Christiane CHARRIÈRE informe que monsieur le maire et elle-même ont rencontré dernièrement les parents d'élèves de La Plagne. Il s'avère qu'ils n'ont pas besoin de la garderie du soir du 27 avril au 02 juillet 2015 mais plutôt du 18 mai au 25 juin 2015. Elle propose donc de délibérer pour prendre en compte ces nouvelles dates. Les autres articles du règlement intérieur et les conditions d'inscription restent inchangés. Elle ajoute que cette garderie fonctionnera sans frais supplémentaires grâce à l'organisation mise en place par la coordinatrice périscolaire.

Le conseil municipal approuve les nouvelles dates d'ouverture de la garderie périscolaire d'intersaison de Plagne Centre. (Votants : 19, pour : 19)

## **7. ADMISSION EN NON VALEUR**

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur des produits pour un montant de 4 399 € pour le budget général et 561,43 € pour le budget eau et assainissement et autorise monsieur le maire à signer toute pièce ou document se rapportant à la présente délibération. Séverine BRUN précise que pour le budget général, il s'agit principalement des frais de secours sur pistes irrécouvrés. (Votants : 19, pour ; 19)

## **Ressources humaines**

### **8. CRÉATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS PATROUILLEURS VTT « BIKE PATROL »**

Laurent ASTIER explique qu'il est nécessaire de recruter deux patrouilleurs VTT, pour assurer la mise en place et l'entretien des pistes VTT, ainsi que la sécurité durant la saison estivale. Le conseil municipal approuve la création des deux postes de patrouilleurs VTT, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35h, du 1er juin au 31 août 2015. (Votants : 19, pour : 19)

### **9. CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Eu égard aux besoins en terme d'animation et d'encadrement sportif liés aux activités de la salle omnisport « Pierre LÉROUX » de Plagne Centre, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35h, du 1er juillet au 31 août 2015. Joel OUGIER-SIMONIN pense toujours que ce poste devrait être pris en charge par MATO. Laurent Astier répond qu'une réflexion est actuellement en cours pour la reprise de la gestion des salles par la MATO, et par conséquent le personnel. (Votants : 19, pour : 19)

## **Marchés publics**

### **10. AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES POMMIERS À SANGOT**

Gérard MONTILLET rappelle qu'une consultation a été lancée en avril 2015 concernant le projet d'aménagement de la place des pommiers à Sangot. Ce projet consiste à créer 12 places de stationnement sur deux plateformes étagées. L'exécution des travaux est prévue à compter du mois de juin 2015 pour une durée de 12 semaines.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché qui résultera de cette consultation.

(Votants : 19, pour : 19)

## **Urbanisme**

### **11. ECHANGE DE TERRAIN À CREUX VINCENT**

Patrice MEREL rappelle le programme de mise en place des conteneurs semi-enterrés sur la commune. Il rappelle qu'il reste deux grappes à installer dont une « Rue Saint Nicolas ». A ce titre, il propose d'acquérir la parcelle section A n°1093 à Macot de 85 m<sup>2</sup> appartenant à Annie BRIANÇON, en contrepartie de la cession de la parcelle communale section C n° 1492p à Creux Vincent de 131 m<sup>2</sup>.

Il indique que la commune avait déjà empiété sur la parcelle section A n°1093 lors de l'élargissement de la route. Cet échange permet ainsi de régulariser cette emprise. Le conseil municipal approuve l'échange cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

### **12. ECHANGE DE TERRAIN AVEC LES CONSORTS MINGEON**

Patrice MEREL explique que cet échange fait suite à une demande de propriétaires qui souhaitent régulariser une emprise de voirie sur un terrain privé d'une part et acquérir des terrains communaux d'autre part. Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles section A n°555p à Bonnegarde du Bas d'une surface de 57 m<sup>2</sup> appartenant à Bruno MINGEON et section D n°804 au Vénéchet d'une surface de 110 m<sup>2</sup> aux Consorts MINGEON, en contrepartie de la cession de la parcelle communale section A n° 552p à Bonnegarde du Bas d'une surface de 130 m<sup>2</sup>. (votants : 19, pour : 19)

### **13. VENTE D'UN TERRAIN À NADINE ET LIONEL PEYTAVIN**

Patrice MEREL informe l'assemblée que la commune a été saisie par monsieur et madame PEYTAVIN qui souhaitent acquérir une portion d'un terrain communal dans le cadre d'un projet d'extension de leur bâtiment d'habitation. Le conseil municipal accepte la cession de la parcelle section C n°1848 située à Creux Vincent d'une surface de 49 m<sup>2</sup> au prix de 50 € le m<sup>2</sup> soit 2450 €. (Votants : 19, pour : 19)

## **14. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS À L'ASSOCIATION «LES VERGERS DE MACOT»**

Patrice MEREL explique que les Vergers de Macot utilisent des parcelles communales pour leur activité de formation, entretien et découverte des arbres fruitiers. L'association a fait part de son souhait de s'agrandir et il convient de passer une convention pour mise à disposition des terrains. Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec l'association des Vergers de Macot pour la mise à disposition des parcelles communales suivantes : section C n°1411 située à Creux Vincent d'une surface de 330 m<sup>2</sup>, et des parcelles section D n°803, 804, 805 situées à Le Vénéchet d'une surface de 438 m<sup>2</sup>. (Votants :19, pour : 19)

## **15. CONVENTION AVEC LA SARL DES CARRIÈRES DE LA PLAGNE**

Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quitte la séance. Le pouvoir de Fabienne ASTIER n'est donc pas pris en compte.

Gérard MONTILLET rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain à La Plagne sur lequel existe un gisement de sable, siliceux et quartzite, actuellement exploité par la Sarl des Carrières de La Plagne.

Il propose de renouveler la convention de l'exploitation de la carrière. Le conseil municipal approuve la convention à signer avec la Sarl des carrières de La Plagne. (Votants : 17, pour : 17)

## **16. COMPROMIS DE VENTE D'UN APPARTEMENT À LA DOLLINE**

Patrice MEREL informe l'assemblée que la commune a été saisie par les locataires d'un appartement communal situé à la Dolline qui souhaitent l'acquérir. Le conseil municipal accepte le principe de la cession de cet appartement dans l'immeuble la Dolline cadastré Section C n°1335, soit le lot 22 pour l'appartement (67 m<sup>2</sup>) et le lot 14 pour la cave, au prix de 135 000 € à madame Tiphonie BORLET et Matthieu LE GALL. (Votants : 19, pour : 19)

## **17. ACQUISITION D'UN TERRAIN ET D'UNE PORTION DE GALERIE À L'EVEREST**

Patrice MEREL explique qu'il convient de régulariser diverses assiettes foncières avec l'immeuble l'Everest suite aux travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre. Il explique que les terrains concernés se situent à l'endroit où la galerie aérienne a été démolie et enterrée à Plagne Centre.

La copropriété de l'Everest cède les parcelles section N n° 2242, 2240 et 2241 à la commune pour régulariser l'emprise de la galerie et en contrepartie la commune cède les parcelles section N n°2237 et 2236. Il ajoute que la parcelle section N n° 2242 sera grevée d'une servitude non aedificandi pour qu'il n'y ait pas de construction en vis-à-vis.

Joël OUGIER SIMONIN est étonné que la commune reprenne encore une partie des galeries privatives car cela va entraîner une augmentation des charges de fonctionnement. Monsieur le maire précise que l'échange s'effectue en quasi-totalité par rapport aux terrains. Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles section N n°2242, 2240, 2241 situées à La Plagne pour une sur-

face respective de 5a 60 ca, 79 ca et 13 ca ; en contrepartie des parcelles section N 2237 et 2236 situées à La Plagne d'une surface respective de 1c et 4 ca. (Votants : 19, pour : 18, abstention : 1, Joël OUGIER SIMONIN).

## **Ajout à l'ordre du jour**

### **18. APPROBATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2015-2020**

Séverine BRUN rappelle que le plan pluriannuel d'investissement de la commune a été validé par le conseil municipal informel du 16 mars 2015 et que le cabinet Comète conseils est venu présenter aux élus la prospective financière 2015-2020. Séverine BRUN explique que la prospective présente les équilibres financiers prévisionnels des 5 prochains exercices du mandat en tenant compte des charges de fonctionnement, de l'investissement courant et du programme d'investissement prévu durant cette période. Elle indique qu'il a bien été pris en compte le nouveau contexte économique c'est-à-dire les charges de fonctionnement et d'investissement, les baisses de dotation de l'Etat et les prélèvements connus à ce jour. Les éléments inscrits dans la prospective sont basés sur le budget 2015, et tiennent compte d'une maîtrise des dépenses et de prévisions très prudentes de recette eu égard aux réformes fiscales et au contexte économique incertain.

Le Plan Pluriannuel d'investissement présenté reprend l'intégralité des projets que l'équipe municipale a souhaité proposer pour un montant total de 47,769 millions d'euros de 2015 à 2020. Le recours à l'emprunt se fera dans la limite de 22,5 millions d'euros pour la période concernée, si cela est nécessaire. Toute recette complémentaire et toute amélioration de la situation financière viendront atténuer le recours à l'emprunt.

Séverine BRUN souligne la nécessité de maintenir l'excédent brut d'exploitation à 3,2 millions d'euros par an, ce seuil est nécessaire au maintien de l'équilibre financier de la commune et garantit l'équilibre de la prospective sans aucune augmentation de la fiscalité jusqu'en 2020. Monsieur le maire ajoute que cette prospective a été réalisée en envisageant les situations les plus défavorables. Séverine BRUN indique que cette délibération n'est pas obligatoire mais que cela permet aux élus de se projeter sur le long terme. Cette prospective sera mise à jour chaque année afin de réorienter, si besoin, le budget futur et d'opérer les arbitrages nécessaires.

Richard BROCHE s'interroge sur un point : il lui semble qu'il est prévu de réaliser deux points information dans les projets. Monsieur le maire explique qu'un seul point information est prévu dans le projet de l'aménagement de la place Perrière.

Concernant la prospective, Richard BROCHE s'interroge sur le recours à l'emprunt. Il indique que le mandat précédent a désendetté le budget de la commune. Le recours à l'emprunt augmentera la dette et pénalisera les prochains élus. Séverine BRUN confirme que les réformes de l'Etat entraînent de lourdes conséquences financières pour la commune mais rappelle qu'une commune support de station doit faire preuve de force et de dynamisme. Les investissements programmés dans le plan pluriannuel d'investissement sont nécessaires pour maintenir le niveau d'attractivité de La Plagne, poumon économique de la vallée.

Monsieur le maire souligne également que l'emprunt des Créolies continue jusqu'en 2024 à hauteur de 728 000 euros par an.

Malgré un contexte difficile, monsieur le maire insiste sur la nécessité de conserver la station de La Plagne parmi les meilleures et par conséquent de continuer à investir. Il rappelle que le deuxième projet important de ce mandat est la déviation du village. Le budget de ce projet a été calculé sur les tarifs les moins favorables pour la commune et les subventions éventuelles n'ont pas été encore prises en compte. Evelyne FAGGIANELLI fait part de l'interrogation de Michel ASTIER-PERRET sur le devenir du projet de création d'un bureau de la police municipale à Macot chef-lieu. Monsieur le maire répond que ce projet est actuellement à l'étude et ne sera pas réalisé s'il s'avérait trop onéreux. Il ajoute que chaque projet prévu sera voté en conseil municipal avant d'être lancé. Joël OUGIER-SIMONIN émet des doutes sur la capacité de la commune à réaliser des économies sur le budget de fonctionnement toutes les années mais il est d'accord avec la démarche. Il met en évidence le fait que le taux d'endettement de la commune va doubler ce qui, selon lui, va entraîner obligatoirement une augmentation d'impôt pour le prochain mandat. Monsieur le maire répond que la prospective est un plan prévisionnel pour les 6 ans à venir et qu'il a été inscrit tous les projets envisagés. Cette prospective pourra être réajustée chaque année en fonction des dépenses et des recettes qui ont été réalisées. Joël OUGIER-SIMONIN estime qu'une somme plus importante aurait pu être prévue pour les études concernant la zone de la piscine de Plagne Centre. De même, il trouve dommage qu'un seul projet sur Plagne Centre soit prévu. Monsieur le maire rappelle également les projets de parking sur Belle Plagne et Plagne 1800, ainsi qu'un parking couvert sur Plagne Centre.

Monsieur le maire évoque aussi le centre de forme de Belle Plagne. Suite à sa rénovation et à son réaménagement, il estime que les élus devront bien étudier sa future gestion afin de récupérer des recettes pour la commune.

Joël OUGIER-SIMONIN s'interroge également sur les travaux prévus au parking de la résidence 3000 car il n'est pas d'accord que la commune investisse sur des parties privées.

Monsieur le maire rappelle l'état vétuste de ce parking et la nécessité de le rénover. La commune prendra en charge uniquement l'enrobé de la surface et 50% du coût des barrières. Ensuite ce parking sera mis à disposition du public sous couvert d'une convention. Au vu de la carence en parking dans la station, il est primordial de trouver une solution pour le rendre utilisable. Joël OUGIER-SIMONIN comprend tout à fait la position de monsieur le maire sur ce sujet mais il craint que cette opération entraîne une augmentation des charges de fonctionnement (entretien, déneigement) alors que la commune souhaite faire des économies. Selon lui, cette intervention sur du privé risque de créer un précédent.

Séverine BRUN rappelle que le plan pluriannuel d'investissement ainsi que la prospective ont été présentés en conseil municipal informel et que les remarques formulées lors de ces présentations qui étaient constructives et intéressantes ont été prises en compte.

Monsieur le maire demande aux élus de se positionner sur la prospective présentée. Le projet proposé est ambitieux mais n'augmentera pas la pression fiscale.

Le conseil municipal approuve la prospective financière présentée le 28 avril 2015 par le cabinet Comète ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune présenté au conseil municipal informel du 16 mars 2015. (Votants : 19, pour : 18, contre : 1, Richard BROCHE)

## **19. LOCATION DE GARAGES À PLAGNE BELLECÔTE À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE (SAP)**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition des deux garages destinés au stockage de matelas appartenant à la SAP, situé à Plagne Bellecôte, à côté de l'entrée du parking «P0», pour la période allant rétroactivement du 01.05.2015 au 01.12.2015. (Votants : 19, pour : 19)

## **20. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE GARAGES (BOXES) À USAGE DE STOCKAGE POUR DEUX ENGINS DE DAMAGE DÉCHENILLÉ**

Monsieur Jean Luc BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition un garage (Box), à titre onéreux, à la SAS BOCH et Frères, afin de pouvoir stocker des engins de damage déchenillés pour la période allant rétroactivement du 1er mai 2015 au 30 novembre 2015 en contrepartie d'un loyer de 534,14 euros TTC. (Votants : 18, pour : 18)

## **21. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE GARAGE À USAGE DE STOCKAGE POUR UN ENGIN DE TRANSPORT À CHENILLES**

Monsieur Jean Luc BOCH et Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quittent la séance. Le pouvoir de Fabienne ASTIER n'est donc pas pris en compte.

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition un garage (Box), à titre onéreux, à la SARL La Bergerie, afin de pouvoir stocker un engin de transport à chenilles pour la période allant rétroactivement du 1er mai 2015 au 30 novembre 2015 en contrepartie d'un loyer de 375,61 euros TTC. (Votants : 16, pour : 16)

## **22. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE GARAGES (BOXES) À USAGE DE STOCKAGE POUR UN ENGIN DE TRANSPORT À CHENILLES**

Monsieur Jean Luc BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition un garage (Box), à titre onéreux, à l'EURL les inversens, afin de pouvoir stocker un engin de transport à chenilles pour la période allant rétroactivement du 1er mai 2015 au 30 novembre 2015 en contrepartie d'un loyer de 375,61 euros TTC. (Votants : 18, pour : 18)



# Questions diverses

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René ALLAMAND informe les élus que le préfet a validé les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal de la grande Plagne par un arrêté préfectoral pris le 03 avril 2015. Le transfert de la compétence « tourisme » au SIGP par l'ensemble des collectivités a donc bien été acté. Il informe que des délibérations seront prévues au prochain conseil municipal afin de formaliser le versement de la subvention par le Sigp et non plus par la commune.

Le travail concernant le dossier de l'hélistation se poursuit. Des essais vont être réalisés avec les dernières générations d'hélicoptères pour que cette hélistation soit aux normes.

Monsieur le maire informe que le nouveau directeur général de la Société d'aménagement de La Plagne a été nommé : il s'agit de Jean Yves SALLES, qui auparavant, a travaillé à Courmayeur, Peisey Vallandry, Serre Chevalier.

## OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE (OPGP)

Stéfan KOUMANOV annonce que le nouveau directeur de la future structure touristique se nomme Xavier FEUILLANT et prendra ses fonctions début juin.

L'évènement « Subli'cimes » a remporté le premier prix du trophée du « printemps du ski » dans le cadre de la réunion France Montagnes de fin de saison. Stefan Koumanov tient à remercier l'ensemble des équipes d'avoir proposé un évènement magnifique. C'est un vrai travail d'équipe entre la MATO, l'OPGP, les services techniques de la commune, la SAP et les différents offices de tourisme.

Stéfan KOUMANOV ajoute que l'OPGP travaille avec une nouvelle agence de communication basée sur Montpellier, l'agence WONDERFUL, sur un contrat de 3 ans.

## MAISON DU TOURISME

Laurent ASTIER rappelle qu'une commission « ski de randonnée » a été créée, notamment avec la station de Montchavin et peut-être celle de Montalbert. Le sou-

hait est de créer des parcours permanents sur l'ensemble des stations sous le même label. Pour cet été, la traditionnelle 6000D revient mais sous différentes formes : une 6D week du 02 au 09 août et des parcours en plus lors du week-end de la 6000D entre autre.

L'urban Plagne n'est pas reconduit. Par contre, une déclinaison du Subli'cimes version été sera prévue au mois d'août : la Festi'Plagne.

Laurent Astier rappelle que le choix a été fait de recentrer les animations en cœur de station.

Concernant l'urban park, il a été décidé de garder sur la station uniquement les « modules bleus » qui correspondent à la partie facile. Ils seront en accès libre toute la saison.

## VIA FERRATA

Marion LIZEROUX indique que les travaux ont débuté le 14 avril et que pour le moment ces derniers avancent plutôt bien malgré les conditions météo. Elle remercie particulièrement les responsables de la SAP pour leur aide quant au déneigement et à l'ouverture de la route permettant l'accès au chantier.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Monsieur le maire informe les élus de la démission de la directrice générale des services de la communauté de communes. Un appel à candidature a été lancé pour son remplacement.

## PARKING FRANALEX

Monsieur le maire informe les élus que les documents relatifs au rachat du parking de Plagne Soleil ont enfin été signés.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h00.

Prochain conseil municipal :  
le lundi 1er juin 2015 à 19h00

## P ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2015

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315015M1014	TDL	Les Iles	Abri stockage sel
07315015M1006	OIP	BELLECÔTE	Surélévation du bâtiment

# MARCHÉ AUX FLEURS

L'association des parents d'élèves de Macot chef lieu a organisé un marché aux fleurs afin de récolter de l'argent pour financer les activités, projets, classes découvertes proposés par les professeurs. Les personnes intéressées pouvaient pré-commander ou venir le jour même choisir leurs fleurs. Une belle réussite pour ce premier marché.



Des membres du bureau de l'association devant les fleurs.

# JARDINER AUTREMENT

Vendredi 22 mai dernier, Le SMITOM de Tarentaise a proposé une réunion publique sur les pratiques de jardinage permettant d'utiliser ses déchets verts au lieu de les jeter ou de les brûler et de réduire l'utilisation de pesticides.

La conférence avait lieu dans la salle sous le groupe scolaire. L'intervenante, Lorraine Agofroy, paysagiste depuis 30 ans a conquis l'assemblée qui a trouvé la conférence très intéressante et enrichissante. Un peu plus d'une trentaine de personnes s'était déplacée. De beaux échanges ont eu lieu avec l'intervenante.



# JOURNÉE DE NETTOYAGE

Ce samedi 31 mai, plus de soixante dix personnes, ainsi que monsieur le maire et des élus, se sont retrouvés à La Plagne pour le nettoyage de printemps. Ils ont ramassé plus de 6 m3 de déchets. Tous les participants se sont ensuite retrouvés à la salle hors sacs autour d'un repas préparé par l'association AOM et offert par la municipalité. La commune de Macot La Plagne remercie les bénévoles, les services techniques et l'association AOM pour leur participation à cette journée.





## 13 juin 2015 LA FÊTE DU VILLAGE

organisée par la commune de Macot la Plagne avec la collaboration des associations communales, des enfants des écoles et des agriculteurs. Nous vous donnons rendez vous dès 9h00 au centre du village pour partager un moment d'amitié et de festivités.  
Cette journée se clôturera par un bal/concert animé par le groupe «les ex. de Jo».

### Information fête du village :

La fête se déroulant au coeur du village, **les rues Albert Perrière et du Châtelet seront interdites à la circulation du vendredi 12 juin à 12h00 jusqu'au dimanche 14 juin à 12h00.**

Les riverains domiciliés dans les rues réglementées par l'arrêté municipal devront stationner hors de cette zone en cas de besoin de leurs véhicules durant cette période. Une déviation est mise en place par la route de la remise pour les véhicules de moins de 3T5 et par Bellentre pour les véhicules de plus de 3T5 souhaitant accéder à la station de La Plagne. Nous vous remercions de votre compréhension.

## 4 juin 2015 8 M<sup>3</sup> À 20H

Atelier Lefevre et André

**Spectacle décentralisé du dôme à la salle polyvalente de Macot chef-lieu.**

L'un songe à sa gloire perdue de jongleur. L'autre, sorte de Bourvil contorsionniste, est résolu à occuper le petit espace s'offrant à lui. La modestie apparente de ces deux solos confinés dans 8 m<sup>3</sup>, soit le volume d'une caravane, est inversement proportionnelle à la finesse de la mise en scène et de l'interprétation.

Billetterie en ligne : [www.dometheatre.com](http://www.dometheatre.com) - 04.79.10.44.80 - [billetterie@dometheatre.com](mailto:billetterie@dometheatre.com) ou EAC à Aime au 04.79.55.57.14

Durée : 1h40

Adulte : 10 € /

Jeunes, demandeur d'emploi, 8 € / Enfant : 5 €

Groupe : 6 € (Enfant : 5 €)

Abonné : Adulte 8 € /

Jeunes, demandeur d'emploi, 8 € / Enfant : 5 €

En tant que partenaire du Dôme pour l'accueil du spectacle « 8 m<sup>3</sup> » (Cirque), l'EAC vous propose une rencontre découverte des métiers liés à ce spectacle jeudi 4 juin à 18h à la salle polyvalente de Macot. Pique nique possible. Inscription à l'EAC.

## FÊTE DE LA MUSIQUE 2015 SAMEDI 20 JUIN DE 10H À 20H

Vous êtes musicien, chanteur, danseur, en groupe, en solo...

Venez nous faire partager votre passion.

La rue est à vous !!!

Contactez nous pour réserver votre place

Maison du Tourisme Vallée

04 79 55 67 00 ou [evenement@ainesavoie.com](mailto:evenement@ainesavoie.com)

## Informations

### Ouverture de l'Eglise Saint Nicolas - chef lieu

L'église est ouverte du lundi au vendredi de **9h à 16h30 toute l'année** et **tous les jours du 15 juillet au 15 août 2015**. Des visites sont prévues le mardi à 17h les 28 juillet, 4,11 et 18 août sur le thème « Pause baroque à l'église de St Nicolas »

Visite : 5€ adultes, gratuit (enfant moins de 16 ans, étudiants) - RDV : devant l'église.

Inscription indispensable à la Maison du Tourisme Vallée à Aime et Plagne-Centre au plus tard le jour de la visite avant 11h30.

Minimum de participants : 4 payants

**Site sous vidéo-surveillance**

### Nouveaux horaires bibliothèque du chef-lieu

A partir du 1er juin, la bibliothèque de Macot chef lieu sera ouverte comme suit :

**Mardi : 10h à 12h**

**Mercredi/vendredi/samedi : 16h30 à 18h30**

### Information Stationnement

Au vu des futures dispositions du code de la route consécutives aux annonces de monsieur le Ministre de l'intérieur, le stationnement sur passage piétons, piste cyclable ou trottoir sera passible d'une amende de 135 euros à partir du 30 juin 2015 au lieu de 35 euros actuellement.

### Agenda culturel Tarentaise Vanoise

Tous vos rendez-vous artistiques et culturels en Tarentaise sont sur le site de l'assemblée du pays de tarentaise-Vanoise. (APTV)

<http://www.tarentaise-vanoise.fr/agenda-culturel>.

### Assemblée générale comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes de Macot La Plagne aura lieu le vendredi 26 juin 2015 à 20h à la salle sous-groupe scolaire.

Tous les personnes intéressées sont les bienvenues.

### Recensement militaire

16 ans en 2015 ? Pensez au recensement ?

Qui ? Tous les français âgés de 16 ans, filles ou garçons.

Où ? A la mairie du domicile

Pourquoi ? l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.